

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Absent excusé :

Yvon Robert

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	18 Février 2020
Date de l'affichage	19 Février 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

2020-25 Demande de subvention pour la nouvelle chambre funéraire

Rapporteur : D. Guillaume

Lors de sa séance du 04 décembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la demande de permis de construire pour le projet de nouvelle chambre funéraire et autorisé Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

Il s'agit cette fois de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et de tout autre organisme qui pourrait subventionner les travaux.

Rappel du projet :

L'arrêt d'activité de l'ancien gardien de cimetière a libéré le logement de fonction qu'il occupait jusqu'alors.

Sa transformation en une seconde chambre funéraire répond à un besoin important de la commune, sous-équipée en ce domaine, au regard de l'augmentation de la population.

En effet, l'indisponibilité de la chambre funéraire du cimetière communal est souvent très mal ressentie par les familles en deuil qui doivent s'orienter vers des villes voisines (Lorient/Kerléto, Ploemeur, Pont-Scorff...).

Le projet consiste en la transformation du logement en seconde chambre mortuaire constituée :

- d'un sas d'entrée (3,90 m²) ;
- d'un salon de recueillement (12 m²) ;
- d'une chambre de présentation du corps (16,6 m) ;
- d'une salle de préparation (12,4 m²) ;
- d'un sanitaire PMR (3,4 m²)

Durée des travaux

7 mois + mois d'août 2020

Démarrage des travaux

Dès fin janvier 2020.

Récapitulatif des dépenses :

Nature	Montant en € HT	Montant TTC
Honoraires du maître d'œuvre et autres études	9 000,00	10 800,00
Mission de maîtrise d'œuvre	9 000,00	10 800,00
Coordination et frais divers	6 898,12	8 277,74
Contrôle Technique	2 250,00	2 700,00
Sécurité Protection Santé	1 980,00	2 376,00
Diagnostic initial avant démolition	1 152,00	1 382,40
Diagnostic parasitaire	125,00	150,00
Traitement insecticide (charpente)	1 340,00	1 608,00
Publicité marchés publics AO Travaux	51,12	61,34
Travaux chambre funéraire	113 453,37	136 144,04
1 - Démolition - gros œuvre	40 504,84	48 605,81
2 - Couverture ardoises et zinc	1 974,57	2 369,48
3 - Menuiseries extérieures aluminium	15 000,00	18 000,00
4 - Cloisons sèches - isolation - faux plafonds	7 870,38	9 444,46
5 - Menuiserie bois - charpente - clôture	13 644,72	16 373,66
6 - Revêtements des sols - faïences	6 760,62	8 112,74
7 - Peinture - revêtements m muraux	4 468,24	5 361,89
8 - Plomberie - climatisation - appareillage mortuaire	18 230,00	21 876,00
9 - Électricité - courants forts et faibles	5 000,00	6 000,00
Marge pour imprévus de 3%	3 403,60	4 084,32
Total	132 755,09	159 306,11

Plan de financement pour un respect des critères de développement durable sur rénovation (35%)

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Subvention État demandée (DETR) 35%	46 464,28 €
Coordination ou frais divers	6 898,12 €	Subvention État demandée (DSIL) 10 %	13 000,00 €
Travaux	113 453,37 €	Autofinancement 55%	73 290,81 €
Marge pour imprévus (3% des travaux)	3 403,60 €		
TOTAL	132 755,09 €	TOTAL	132 755,09 €

OU

Plan de financement pour une demande de travaux sur existant (27%) :

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Subvention État demandée (DETR) 27%	35 843,87 €
Coordination ou frais divers	6 898,12 €	Subvention État demandée (DSIL) 10%	13 000,00 €
Travaux	113 453,37 €	Autofinancement 63%	83 911,21 €
Marge pour imprévus (3% des travaux)	3 403,60 €		
TOTAL	132 755,09 €	TOTAL	132 755,09 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver les demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et de tout autre organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 08 janvier 2020 ;

VALIDE le projet et les plans de financement présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement de la nouvelle chambre tunérienne auprès de l'État au titre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), de la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et de tout autre organisme.

A l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Février 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

